

Municipalité de Cascapédia-St-Jules  
Co. de Bonaventure  
Province de Québec

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le 6 février 2023 à 19h30 à la salle du conseil de Cascapédia-St-Jules.

Présent sont les conseiller(ère)s suivant : Margaret-Anne Cooke, Tammy Burton, Rickey Barter, Louis Sexton, Kim Barter et Michel Boudreau formant quorum sous la présidence de la maire Ashley Milligan. L'Inspecteur municipal James Bujold et la Directrice générale Susan Legouffe aussi présente.

- #1577 Il est proposé par la conseillère Kim Barter d'accepter l'ordre du jour tel que présenter.
- #1578 Il est proposé par le conseiller Michel Boudreau et approuvé à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que le procès-verbal de la réunion régulière tenu le 9 janvier 2023 à 19h30 sont lu et accepté tel que lu.
- #1579 Il est proposé par la conseillère Margaret-Ann Cooke que le paiement de factures suivantes est accepté:

Relevé de compte numéro 23-160 avec un total de dépense de 118 705.27\$

- #1580 Il est proposé par le conseiller Rickey Barter et adopté à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que pour le refinancement du prêt, tandis que le montant est inférieur à 100 000\$, nous allons négocier avec la Caisse populaire Desjardins Baie-des-Chaleurs nous-même.
- #1581 Il est proposé par le conseiller Michel Boudreau que la Municipalité accepte de payer 109\$ pour un membership avec l'URLS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- #1582 Il est proposé par le conseiller Rickey Barter et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présente de ne pas signé le protocole d'entente avec Le Réseau de Protection Animale de la Baie-des-Chaleurs pour le moment car il y a encore des problèmes avec l'inscription de nos chiens avec Emili.net.
- #1583 Il est proposé par la conseillère Margaret-Ann Cooke et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présente que la Municipalité de Cascapédia-St-Jules n'a pas les moyens financière de participer avec les autres municipalité avec le statut bilingue dans la province pour contester la loi 96 devant les tribunaux.
- #1584 Il est proposé par le conseiller Louis Sexton qu'un don de 50\$ soit fait au Fondation des sourds du Québec.

La levée de la réunion était proposée par la maire à 20h12.

\*\*En signant le procès-verbal, la maire accepte d'avoir signé chacune des résolutions des présentes.



Ashley Milligan, maire



Susan Legouffe, Directrice générale